

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	
<b>Mandature 2021-2026</b>	Assemblée Générale	Vendredi 17 juin 2022
	Délibération	n°2022 / 7
<b>Délibération relative à la désignation des Membres de la Commission Consultative des Marchés</b>		

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept juin, la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances au Siège de son Hôtel Consulaire, sis 5 bis rue de Paris, sous la présidence de Jean-Pierrick ROBERT, et en présence de Vassili CZORNY, SGAR par Intérim, Représentant M. Le Préfet.

35 Membres étaient présents au moment du vote sur les 40 Membres en exercice. Le quorum était atteint et l'Assemblée pouvait valablement délibérer.

### Exposé des motifs

La Commission Consultative des Marchés donne au Président, ou à son délégataire, **un avis sur le choix du titulaire du marché public passé selon une procédure formalisée**, en dehors de ceux qui relèvent du fonctionnement courant de l'établissement et qui font l'objet d'une habilitation donnée par l'Assemblée Générale au Président.

Elle est également consultée pour tout avenant à un marché public passé selon une procédure formalisée dont le montant entraîne une augmentation du montant global du marché supérieure à 10 % pour les marchés de service et de fournitures et à 15% pour les marchés de travaux.

La Commission Consultative des Marchés est composée de 7 Membres désignés, sur proposition du Président de la CCI, par l'Assemblée Générale parmi ses Membres Elus en dehors du Président et du Trésorier et de leurs délégataires, des Membres du Bureau, des Membres de la Commission des Finances et des Membres de la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts.

L'Assemblée Générale élit le Président de la Commission Consultative des Marchés, ainsi que son remplaçant en cas d'empêchement, parmi les Membres Elus ainsi désignés.

Le Président de la CCI peut, sur proposition du Directeur Général et avec leur accord exprès, demander à l'Assemblée Générale de désigner également des personnels de la CCI pour siéger à la Commission Consultative des Marchés dans la limite d'un nombre égal ou inférieur à celui des Membres Elus.

L'Assemblée Générale peut désigner, dans les mêmes conditions, des Membres Suppléants pour remplacer les Membres Titulaires empêchés.

Les Membres Titulaires ou Suppléants qui viendraient à quitter leurs fonctions au sein de la Commission Consultative des Marchés en cours de mandature sont remplacés par l'Assemblée Générale la plus proche dans les mêmes conditions.



Une fois établie, la composition de cette Commission Réglementée sera annexée au Règlement Intérieur de la CCI Réunion.

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée Générale adopte, à l'unanimité des Membres Titulaires présents, la délibération suivante :

## DELIBERATION N° 2022 / 7

**VU** l'article A712-32 du Code de Commerce,  
**VU** le chapitre 5 du Règlement Intérieur de la CCI Réunion,  
**VU** la proposition du Président et l'avis du Bureau du mercredi 8 juin 2022

### L'ASSEMBLEE GENERALE

**Après en avoir délibéré,**

**DESIGNE** Les Membres Elus suivants comme Membres de la Commission Consultative des Marchés :

Membres Elus Titulaires :

- M. Mathieu LEPINAY, Membre Elu Titulaire, Président de la Commission
- M. Johnny GRINDU, Membre Elu Titulaire, remplaçant du Président en cas d'empêchement
- M. Arlain HUET, Membre Elu Titulaire,
- M. David LI, Membre Elu Titulaire,
- M. Frédéric DIJOUX, Membre Elu Titulaire,
- Mme Nina RAMJANE, Membre Elu Titulaire,
- M. Thierry GANGAMA, Membre Elu Titulaire.

**DECIDE** D'adresser ampliation de la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion.

**DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET CONDITIONS DE VOTE :**

**Date** : Vendredi 17 juin 2022  
**Nombre de votants** : 35  
**Quorum** : 21  
**Pour** : 35  
**Contre** : 0  
**Abstention** : 0

**Étaient présents lors du vote :**

MMES ET MM. ROBERT Jean-Pierrick, PAOLI Patricia, RIVIERE Gaël, BOQUI QUENI Richard, BEEKHY Fadil, ANGELIE Marie-Nadine, ARNACHELLUM Johny, ASGARALY Raza Aly, BLARD Jérôme, CHIMON Jean-Paul, COHEN Bruno, DIJOUX Frédéric, DJAFARALY Raza Aly, FLAVIGNY Guy-René, France Marie-Céline, GANGAMA Thierry, GRINDU Johnny, HUET Arlain, LAW-YEN Johnny, LEPINAY Mathieu, LI David, MAROUVIN VIRAMALE Fabrice, MOUNICHY Sarojadevi, NARASSAMY Eric, PAYET Giraud, PIERRE Franckie, PONIN Eddy, RAMJANE Nina, RAMSAMY Régis, RITOU Sandarssen, ROBERT Bernard, SINGAINY Wilfried, SOUPRAYENMESTRY Laurent, TSENG-AH-WANG Olivier, TIAN-VAN-KAI Patrick, VERGUIN Patrick, VIENNE Stéphane.

**Était sorti au moment vote :**

COHEN Bruno

**Étaient absents et excusés :**

MMES ET MM. NARAYANIN Théophile, AMODE ADAME Younous, LAW-YEN Johnny, PLANTE Pascal.

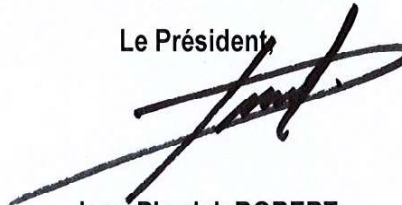
Le Secrétaire,



**Richard BOQUI QUENI**



Le Président,



**Jean-Pierrick ROBERT**